

n'est justifié. En même temps, les grossistes exercent un fort contrôle sur les producteurs du fait que ce sont eux qui déterminent les conditions de la mise en marché des produits. Le commerce de détail est aussi, en bonne partie, contrôlé par les grossistes. Vous trouverez ci-après une liste de prix, datée du 16 août 1991, fournie par un des principaux grossistes (Alimentos Sanimex) qui vend des produits locaux et importés aux hôtels et aux restaurants essentiellement.

En dehors des produits frais, les produits destinés directement à l'alimentation humaine sont les conserves, dans le cas du thon et de la sardine, les produits congelés, dans le cas des poissons à écailles et des crevettes, et de façon moins courante, les produits salés ou fumés, dans le cas des autres espèces. En ce qui a trait à la sardine et aux anchoix, 35 % de la production sont transformés en farine de poisson destinée à servir de complément d'aliments. Les produits en conserve sont vendus principalement dans les régions intérieures, notamment à Mexico. Leur distribution est assurée essentiellement par les chaînes de supermarchés et les petits détaillants. Les produits congelés sont surtout destinés à l'exportation étant donné que les consommateurs locaux préfèrent les produits frais; ils sont également vendus dans les supermarchés. Les produits importés qui pénètrent actuellement le marché sont offerts sous divers types de présentation : en conserve, emballés sous vide, séchés et salés, ou fumés.

Au Mexique, les produits importés sont généralement vendus par l'intermédiaire d'agents et de distributeurs locaux, qui travaillent habituellement à la commission. La figure ci-après illustre le mode de distribution des produits importés.